Nations Unies S/2009/642

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 décembre 2009
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 3 décembre 2008 (S/2008/756) par laquelle j'informais le Président du Conseil de sécurité des progrès accomplis par la Commission mixte Cameroun-Nigéria, ainsi qu'à la réponse du Président, en date du 9 décembre 2008 (S/2008/757), dans laquelle il prenait note de mon intention de continuer de financer les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte au moyen de ressources prélevées sur le budget ordinaire. Dans le même esprit, je souhaite par la présente lettre vous informer des dernières réalisations et des activités menées récemment par la Commission mixte.

Comme vous le savez, l'ONU a créé la Commission mixte pour faciliter l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 concernant le litige frontalier entre le Cameroun et le Nigéria. En usant de mes bons offices et avec le concours du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, j'ai continué d'œuvrer à l'exécution de l'arrêt de la Cour.

La Commission mixte a pour mandat d'appuyer la démarcation de la frontière terrestre et de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert d'autorité le long de la frontière, de remédier à la situation des populations concernées et de formuler des recommandations sur les mesures de confiance à prendre. Les progrès accomplis à ce jour dans l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice sont les suivants : le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et dans la péninsule de Bakassi (juin 2006) ainsi que la démarcation de la frontière maritime (mai 2007). Au cours de l'année 2009, la Commission a pu faire avancer ce processus harmonieusement et pacifiquement et maintenir le dialogue et la communication entre les deux pays. Vous trouverez ci-après une description de quelques-unes des activités auxquelles l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte a apporté un soutien fonctionnel, technique et logistique.

En ce qui concerne le tracé des 1 950 kilomètres de la frontière terrestre, la Commission mixte espère achever deux évaluations le long de la frontière pour la fin de 2009, et arriver ainsi à un tracé frontalier de quelque 1 420 kilomètres. Quant à la délimitation physique de la frontière, la plupart des travaux préliminaires de cartographie, notamment de cartographie à grande échelle par imagerie satellite, ont été menés à bien, tout comme le marché pour l'établissement d'un réseau géodésique en vue de faire le relevé des bornes mises en place et de réaliser la cartographie définitive. La première partie du contrat d'assurance qualité du réseau

09-64825 (F) 151209 151209

Merci de recycler

géodésique a été exécutée en 2008. L'exécution du marché relatif à la mise en place de points de contrôle terrestres pour l'imagerie par satellite SPOT-5 devant servir à dresser la cartographie définitive est en cours et devrait être menée à terme au premier trimestre de 2010.

Le lancement, en novembre 2009, des travaux d'installation de bornes permanentes en ciment le long de la frontière revêt une importance particulière. L'installation des bornes, résultat de travaux préparatoires techniques complexes, constituera pour le Cameroun et le Nigéria la première preuve concrète de la démarcation de la frontière terrestre. Le projet prévoit la mise en place d'un maximum de 60 bornes primaires et de 640 bornes secondaires en des lieux et selon des spécifications définis par la Commission mixte. Le marché, exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, est divisé en trois lots, dont le premier, couvrant une distance de quelque 700 kilomètres allant du lac Tchad à la Bénoué, devrait être mené à terme d'ici à la fin du premier trimestre de 2010.

Selon les observateurs civils des Nations Unies qui suivent l'évolution de la situation le long de la frontière terrestre et dans la péninsule de Bakassi, la paix continue de régner. En 2009, la Commission mixte a continué d'aider à élaborer des mesures de confiance destinées à garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées, ainsi qu'à promouvoir des initiatives visant à accroître la confiance entre les deux gouvernements et leurs peuples.

En 2009, la commission de suivi créée en vertu de l'Accord de Greentree du 12 juin 2006 a poursuivi ses travaux à la suite du transfert définitif de l'autorité sur la « zone » de la péninsule de Bakassi le 14 août 2008. Le 21 mai 2009, j'ai nommé mon Représentant spécial en Afrique de l'Ouest et Président de la Commission mixte, M. Said Djinnit, Président de la commission de suivi en remplacement de Sir Kieran Prendergast. Les deux réunions de la commission de suivi tenue en 2009 sous la présidence du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Djinnit, ont eu lieu à New York le 16 juin 2009 et à Genève les 22 et 23 octobre 2009. Ces réunions ont permis de parvenir à un accord sur les activités à mener dans la « zone » pendant la période de transition de cinq ans (août 2008-août 2013), au cours de laquelle les Nigérians qui y résident bénéficient, aux termes de l'Accord de Greentree, d'une protection juridique spéciale. Les discussions ont aussi débouché sur la reprise des visites d'observation à Bakassi en octobre 2009 et sur la relance de la coopération entre le Cameroun et le Nigéria sur les questions de sécurité. La commission de suivi prévoit de se réunir de nouveau dans le courant de janvier 2010.

En 2010, la Commission mixte continuera d'aider le Cameroun et le Nigéria à établir des levés et des cartes pour faciliter les études sur le terrain menées dans le cadre de la démarcation de la frontière terrestre entre les deux pays. Elle compte étudier le tracé du tronçon de frontière terrestre restant en 2011. Elle supervisera l'exécution des projets confiés à des prestataires extérieurs, en particulier le lancement des travaux d'installation des bornes frontière, qui devraient être terminés en 2012. Pour répondre à la demande formulée par le Cameroun et le Nigéria, en 2010, elle continuera de fournir un encadrement technique et juridique aux parties pour les aider à régler les différends découlant de l'étude de démarcation. Il est prévu que l'ensemble des activités de démarcation de la frontière terrestre soit terminé d'ici à 2012. Bien que la démarcation de la frontière maritime ait été menée à terme en mai 2007 et que le tracé ait été reporté sur une carte convenue en mars

2008, les négociations devraient se poursuivre en 2010 en vue de la conclusion d'un accord d'échange d'informations entre les parties au sujet de l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz situés à proximité de la frontière maritime, ouvrant ainsi la voie à une coopération transfrontalière.

En outre, les observateurs civils des Nations Unies continueront de surveiller la situation des populations concernées dans la zone du lac Tchad, le long de la frontière terrestre et dans la péninsule de Bakassi en 2010. En raison du régime de transition de cinq ans institué dans la « zone », dont il a été question plus haut, les observateurs des Nations Unies devront continuer de suivre l'évolution de la situation et en rendre compte. Le Président de la Commission mixte assurera la coordination des projets exécutés par les équipes de pays travaillant au Cameroun et au Nigéria.

D'autre part, l'ONU continuera de conseiller les parties sur l'exécution de projets et de mesures de confiance visant à promouvoir des initiatives économiques communes, une coopération transfrontalière et des mesures de protection de l'environnement, qui sont indispensables au maintien de relations de bon voisinage entre les deux pays. Les domaines clefs recensés par les autorités nationales et leurs partenaires sont la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'eau et les infrastructures essentielles et, notamment, la remise en état de la route transfrontière Mutengene-Abakaliki. Il faudra continuer d'épauler la Commission du bassin du lac Tchad, en ayant à l'esprit les dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, selon qu'il conviendra.

Après 2010, la Commission mixte achèvera l'exécution de son mandat en menant les activités suivantes :

a) Aider les parties à régler les différends qui subsisteront à propos des études sur le terrain;

b) Coordonner et certifier les contrats de démarcation, et terminer l'installation des bornes et toutes les activités de démarcation de la frontière terrestre pour 2012;

c) Donner une suite et un appui aux activités de la Commission du bassin du lac Tchad et du Conseil de coopération du golfe de Guinée;

d) Promouvoir la coopération transfrontalière, notamment au sujet des gisements de pétrole et de gaz situés à proximité de la frontière maritime et des contrôles communs de sécurité le long de la frontière terrestre, et redynamiser la Commission bilatérale mixte existant entre les deux pays;

e) Mettre en œuvre des stratégies de sortie en transférant les activités de la Commission mixte à la Commission bilatérale mixte et à d'autres structures sous-régionales.

Je voudrais rappeler que, jusqu'en 2003, le fonctionnement de la Commission mixte était entièrement financé par des ressources extrabudgétaires. De 2004 à 2009, elle a reçu un financement du budget ordinaire de l'ONU. Les Gouvernements de l'Autriche, du Brésil, du Canada, de l'Italie, de la Norvège, du Pakistan, de la Suède et de l'Uruguay ont apporté à la Commission mixte un soutien fonctionnel et technique en nature (en mettant à sa disposition des militaires et des juristes). Un soutien logistique a également été fourni par les Gouvernements camerounais et nigérian, tandis que ces deux pays, ainsi que le Canada, le Royaume-Uni de Grande-

Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne, ont versé des contributions volontaires au fonds d'affection spéciale pour les activités de démarcation.

Étant donné l'efficacité de la mission par rapport à son coût et l'importance des tâches qui restent à accomplir pour faire progresser l'exécution pacifique de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, j'ai l'intention de demander des ressources à prélever sur le budget ordinaire pour le fonctionnement de la Commission mixte du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon